

Attestation de capacité de transporteur de voyageurs

Arrêté du 17 novembre 1999

Public

Tout public.

Pré-requis

- Aucun.

Objectifs

Permettre au participant de se présenter à l'examen d'attestation de capacité professionnelle de transport public de voyageurs dans les meilleures conditions.

Éléments de contenus sur une durée variable*

Les aspects techniques et juridiques de la vie de l'entreprise

La gestion commerciale et financière de l'entreprise

La réglementation sociale

La réglementation professionnelle

Les normes et exploitation technique

Les transports internationaux

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation

Validation

Attestation de capacité de transport est délivrée par le Préfet de la région, si réussite à l'examen.

* Contacter un centre Promotrans.